



Profil de pauvreté de la région des Cascades

Octobre 2023

Ministère de l'économie, des
finances et de la prospective

Secrétariat général

Institut national de la statistique
et de la démographie

BURKINA FASO

Unité – Progrès - Justice



Profil de pauvreté de la région des Cascades

Réalisée avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale à travers le Projet d'Harmonisation des Statistiques en Afrique de l'Ouest (PHASAO).

Octobre 2023

AVANT PROPOS

Le Plan national de développement économique et social (PNDES-II) 2021-2025 constitue le référentiel de développement au Burkina Faso. Par ailleurs, le pays s'est engagé à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) dont l'échéance est prévue pour 2030. L'objectif commun de ces engagements nationaux et internationaux est l'amélioration des conditions de vie des populations, en l'occurrence une réduction substantielle de la pauvreté.

Ainsi, le Burkina Faso a besoin de données actualisées, fiables, exhaustives et désagrégées de toutes les unités administratives du pays afin de pouvoir apprécier les progrès réalisés et les défis à relever. Pour leur bon fonctionnement en tant qu'entités de développement, les unités administratives créées dans le cadre de la décentralisation ont besoin de données statistiques.

Dans le cadre de ses missions, l'INSD a réalisé des enquêtes et recensements auprès des ménages et des entreprises pour suivre et évaluer la mise en œuvre des politiques de développement au Burkina Faso. De ce fait, l'INSD a réalisé plusieurs enquêtes sur les conditions de vie des ménages qui fournissent des indicateurs pour le suivi de la pauvreté. Les rapports sur le profil de pauvreté au niveau national sont régulièrement produits. Cependant, au niveau régional, le besoin en statistiques désagrégées sur les conditions de vie des ménages et surtout sur la pauvreté n'est pas toujours satisfait.

Les directions régionales de l'INSD qui ont pour mission de fournir des statistiques désagrégées au niveau régional, provincial et communal ont donc entrepris des analyses plus fines de la pauvreté à travers l'exploitation des bases de données de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) de 2018 et du Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2019. Le présent document constitue un profil de pauvreté au niveau régional.

Nous espérons que cette publication suscitera davantage chez les acteurs de la vie sociale et économique, en particulier ceux en région, de l'intérêt pour les statistiques. Toutefois, l'INSD dans la quête permanente d'amélioration de ses productions, reste disponible pour prendre en compte les éventuelles critiques et suggestions.

Le Directeur Général

Boureima OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre du mérite
de l'Economie et des finances

SIGLES ET ABREVIATIONS

BRAKINA	: Brasseries du Burkina
EBCVM	: Enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages
EHCVM	: Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
EMC	: Enquête Multisectorielle Continue
INSD	: Institut national de la statistique et de la démographie
ODD	: Objectifs de développement durable
PNDES	: Plan national de développement économique et social
RGPH	: Recensement général de la population et de l'habitation
SOFITEX	: Société des fibres textiles du Burkina
F CFA	: Franc de la communauté financière africaine
SN-SOSUCO	: Société sucrière de la Comoé
SOPAL	: Société de production d'alcool

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	i
SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
SOMMAIRE	v
LISTE DES GRAPHIQUES ET CARTES	vii
LISTE DES TABLEAUX	ix
RESUME	xi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1. CONCEPTS, DEFINITIONS ET DONNEES UTILISEES	3
1.1 Définition de la pauvreté	3
1.1.1 Approche monétaire objective	3
1.1.2 Approche monétaire subjective	3
1.1.3 Approche par les besoins de base	3
1.1.4 Approche par les capacités	3
1.1.5 Approche multidimensionnelle	3
1.2 Mesure de la pauvreté	4
1.2.1 Définition d'indicateurs de bien-être	4
1.3 Choix et estimation d'une ligne de pauvreté	4
1.3.1 Lignes de pauvreté relatives	4
1.3.2 Lignes de pauvreté absolues	4
1.4 Choix et estimation de mesures de la pauvreté	4
1.4.1 Incidence de la pauvreté (indice en nombre d'habitants)	5
1.4.2 Profondeur de la pauvreté (écart de pauvreté)	5
1.4.3 Sévérité de la pauvreté (écart de pauvreté au carré)	5
1.4.4 Contribution à la pauvreté	5
1.4.5 Incidence de la pauvreté alimentaire	5
1.4.6 Incidence de l'extrême pauvreté	5
1.5 Mesure de la pauvreté subjective	5
1.6 Données utilisées	6
1.7 Mesure de la pauvreté avec la base du RGPH-5	6
CHAPITRE 2. GEOGRAPHIE DE LA PAUVRETE	9
2.1 Pauvreté et milieu de résidence	9
2.2 Pauvreté et provinces de résidence	9
2.3 Pauvreté et communes de résidence	10
CHAPITRE 3. DEMOGRAPHIE DE LA PAUVRETE	13
3.1 Pauvreté et taille du ménage	13
3.2 Pauvreté et sexe du chef de ménage	13
3.3 Pauvreté et situation matrimoniale du chef de ménage	14

3.4	Pauvreté et âge du chef de ménage.....	14
CHAPITRE 4. PAUVRETE ET EDUCATION		15
4.1	Pauvreté et statut d’alphabétisation du chef de ménage.....	15
4.2	Pauvreté et niveau d’instruction du chef de ménage.....	15
4.3	Pauvreté et fréquentation scolaire des enfants	16
CHAPITRE 5. PAUVRETE ET CADRE DE VIE		17
5.1	Pauvreté et promiscuité.....	17
5.2	Pauvreté et qualité du logement.....	17
5.2.1	Pauvreté et types de matériaux définitifs du logement.....	17
5.2.2	Pauvreté et types d’habitation	18
5.2.3	Pauvreté et statut d’occupation du logement.....	18
CHAPITRE 6. PAUVRETE ET CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES.....		21
6.1	Pauvreté et accès à l’assainissement	21
6.1.1	Pauvreté et type d’aisance	21
6.1.2	Pauvreté et principal mode d’évacuation des ordures	21
6.1.3	Pauvreté et principal mode d’évacuation des eaux usées	22
6.2	Pauvreté et accès à l’eau de boisson	22
6.3	Pauvreté et principal mode d’éclairage.....	23
6.4	Pauvreté et type d’emploi principal occupé.....	24
CHAPITRE 7. INEGALITES DE NIVEAU DE VIE.....		25
7.1	Distribution de la consommation totale par quintile.....	25
7.2	Distribution de la consommation totale par décile.....	25
7.3	Indicateurs d’inégalités de la consommation	26
CONCLUSION		29
BIBLIOGRAPHIE		31
ANNEXES		xiii

LISTE DES GRAPHIQUES ET CARTES

Liste des graphiques

Graphique 1 : Incidence, profondeur et sévérité selon le milieu de résidence	9
Graphique 2 : Consommation par personne en F CFA selon le milieu de résidence	9
Graphique 3 : Contribution des milieux de résidence à la pauvreté	9
Graphique 4 : Incidence et profondeur selon les provinces	10

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation de la région des Cascades au Burkina Faso	2
Carte 2 : Incidence de la pauvreté dans les communes de la région des Cascades	11

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Valeurs des percentiles	6
Tableau 2 : Indicateurs de pauvreté selon les communes.....	11
Tableau 3 : Répartition de la population par niveau de vie selon la taille du ménage.....	13
Tableau 4 : Répartition de la population par niveau de vie selon le sexe du chef de ménage.....	13
Tableau 5 : Répartition de la population par niveau de vie selon la situation matrimoniale du chef de ménage	14
Tableau 6 : Répartition de la population par niveau de vie selon l'âge du chef de ménage.....	14
Tableau 7 : Répartition de la population par niveau de vie selon le statut d'alphabétisation du chef de ménage	15
Tableau 8 : Répartition de la population par niveau de vie selon le niveau d'instruction du chef de ménage	15
Tableau 9 : Répartition des enfants par niveau de vie selon la fréquentation scolaire.....	16
Tableau 10 : Niveau de vie selon le nombre moyen de personnes par pièce à coucher des ménages	17
Tableau 11 : Répartition de la population par niveau de vie selon les caractéristiques des logements en matériaux définitifs.....	18
Tableau 12 : Répartition de la population par niveau de vie selon le type d'habitation	18
Tableau 13 : Répartition de la population par niveau de vie selon le statut d'occupation du logement	19
Tableau 14 : Répartition de la population par type d'aisance selon le niveau de vie	21
Tableau 15 : Répartition de la population par principal mode d'évacuation des ordures selon le niveau de vie	22
Tableau 16 : Répartition de la population par niveau de vie selon le principal mode d'évacuation des eaux usées	22
Tableau 17 : Répartition de la population par niveau de vie selon la source d'accès à l'eau de boisson	23
Tableau 18 : Répartition de la population par niveau de vie selon le principal mode d'éclairage	23
Tableau 19 : Répartition de la population par niveau de vie selon le type d'emploi principal occupé	24
Tableau 20 : Distribution de la part de consommation totale par quintile	25
Tableau 21 : Distribution de la part de consommation totale par décile	25
Tableau 22 : Indicateurs d'inégalités de la consommation par milieu de résidence et par province	26
Tableau 23 : Indicateurs d'inégalités de la consommation par commune	26

RESUME

La mise en œuvre des politiques ciblées de lutte contre la pauvreté nécessite des informations à des niveaux géographiques désagrégés, par exemple au niveau des régions, provinces et communes. C'est ainsi que cette étude est menée avec pour objectif de décrire le profil de pauvreté de la région des Cascades en fournissant aux décideurs des analyses plus fines de la pauvreté au niveau régional, provincial et communal. En combinant les données de l'EHCVM 2018 qui disposent d'informations sur la consommation des ménages permettant de construire des indicateurs de bien-être, et des données du 5^e RGPH qui ont l'avantage de l'exhaustivité en termes de couverture de la population, il a été possible de décrire le présent profil de pauvreté. Les résultats principaux se résument comme suit :

Géographie de la pauvreté

Plus du quart (27,2%) de la population de la région des Cascades vit en dessous du seuil de pauvreté. Dans cette région, la pauvreté est nettement plus élevée en milieu rural (30,5%) qu'en milieu urbain (13,5%) et la province de la Léraba est la plus touchée avec près de la moitié (48,8%) de sa population qui vit en dessous du seuil de pauvreté. Ouéléni, Niankorodougou, Loumana et Wolonkoto sont les communes qui abritent les plus fortes proportions de pauvres dans la région avec environ une personne pauvre sur deux dans ces communes.

Démographie de la pauvreté

Dans les ménages de grande taille, on enregistre une proportion élevée des individus à faible niveau de vie alors que les ménages de petite taille regroupent plus les individus à niveau de vie élevé. Ainsi, dans les ménages d'au moins 12 personnes, près d'une personne sur trois (33,2%) est située dans le premier décile (plus pauvres) pendant que dans les ménages de moins de 5 personnes, la proportion des individus du premier décile est quasi-nulle. Dans les ménages dirigés par une femme, plus de 78% des individus ont un niveau de vie acceptable (au-delà du 5^e décile). Par contre, dans les ménages dirigés par des hommes ce chiffre se situe à moins de 50%.

Pauvreté et éducation

Plus du tiers (35,1%) vivant dans les ménages dont le chef est alphabétisé sont du dixième décile, alors que seulement 4,1% des personnes dont le chef de ménage est non alphabétisé sont dans cette même échelle de niveau de vie. Plus le niveau d'instruction des enfants qui fréquentent augmente, plus ils sont concentrés dans les derniers déciles. Par exemple, le dixième décile enregistre 12,3% des enfants du primaire, 27,1% du post-primaire et 51,8% du secondaire. A l'inverse, le premier décile enregistre 9,2% des enfants du primaire, 5,8% du post-primaire et 2,3% du secondaire.

Pauvreté et cadre de vie

Les individus qui vivent dans les ménages de moins de trois personnes par pièce se retrouvent plus dans des ménages à niveau de vie élevé. Par contre, les individus qui vivent dans les ménages en situation de promiscuité sont plus représentés dans les ménages à niveau de vie faible. Par exemple, pour les ménages de moins de trois personnes par pièce, seulement 4,0% des individus sont du premier décile contre près de 16,4% pour les ménages de plus de cinq personnes par pièce.

En outre, l'analyse montre que dans la région des Cascades, les matériaux définitifs sont majoritairement utilisés par des individus nantis. En effet, 18% des individus des ménages dont le bâtiment est en matériaux définitifs appartiennent au dernier décile.

Pauvreté et caractéristiques socio-économiques

L'accès aux services sociaux reste précaire pour les couches défavorables.

Dans la région des Cascades près de deux tiers (65,2%) des ménages utilisent les latrines simples comme principal lieu d'aisance. Pour ce qui concerne l'évacuation des ordures, la rue est plus utilisée à hauteur 39,9% et 76,5% des ménages qui utilisent rue/nature pour l'évacuation de leurs eaux usées.

Inégalités de niveau de vie

Il ressort que la structure des dépenses de consommation par quintile de niveau de vie dans la région des Cascades est inégalitaire. Pendant que la consommation totale des individus du premier quintile représente 11,1% de la consommation totale des Cascades, celle du dernier quintile vaut 36,9%. Selon le milieu de résidence, la distribution de la consommation est plus égalitaire en milieu rural (GINI=0,21) qu'en milieu urbain (GINI=0,27). La Comoé est la province la moins égalitaire en termes de distribution de la consommation des ménages. Par ailleurs, les communes les moins égalitaires en termes de distribution des niveaux de vie sont les communes de Bérégadougou, de Banfora et de Sindou. Dans la commune de Banfora, les 10 % les plus riches ont un niveau de vie au moins 3,58 fois supérieur à celui des 10 % les plus pauvres. Ce rapport est de 3,01 dans la commune de Sindou.

INTRODUCTION

Dans le cadre du suivi des politiques de lutte contre la pauvreté, le Burkina Faso a initié à travers l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), la réalisation d'une série d'enquêtes sur les conditions de vie des ménages. Cependant, les produits de ces études notamment les rapports sur le profil de pauvreté sont régulièrement produits au niveau national mais pas à l'échelle régionale. Les directions régionales de l'INSD qui ont pour mission de fournir des statistiques désagrégées au niveau régional et communal, ont entrepris donc des analyses plus fines de la pauvreté à travers l'exploitation des bases de données de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) de 2018 et du Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2019.

Le présent rapport fait ressortir les indicateurs de pauvreté au niveau de la région des Cascades. Il se propose de répondre aux attentes des utilisateurs des données socio-économiques se rapportant à la région. Il fournit des données contextuelles pour les différents utilisateurs que sont les décideurs, les élus locaux, les services publics, les chercheurs, la société civile, etc. Ces informations sont disponibles aussi bien au niveau régional qu'au niveau des entités administratives constituantes de la région, que sont les provinces et les communes.

Située à l'extrême sud-Ouest du Burkina Faso, la région des Cascades, est limitée au Nord par la région des Hauts Bassins, à l'est par la Région du Sud-Ouest, au Sud par la République de la Côte d'Ivoire et à l'ouest par la République du Mali. Elle couvre une superficie totale de 18 424 km², soit 6,7 % du territoire national. En 2019, la région des Cascades comptait 812 062 habitants (5^e RGPH) (INSD, 2022). Avec pour chef-lieu Banfora, la région des Cascades a été créée par la loi n° 2001-013/AN du 2 juillet 2001 dans ses limites actuelles. Elle comprend les provinces de la Comoé et de la Léraba qui ont respectivement pour chef-lieu Banfora et Sindou. Elle compte dix-sept (17) communes dont trois (3) urbaines (Banfora, Niangoloko et Sindou), 293 villages et 29 secteurs. La ville de Banfora, chef-lieu de la région, est située à 85 km de Bobo-Dioulasso et à 450 km de la capitale Ouagadougou.

La région des Cascades offre d'énormes opportunités dans tous les domaines d'activités. Sur le plan agricole, elle dispose d'importantes potentialités permettant de développer la production agricole pluviale et de contre-saison.

Sur le plan des ressources naturelles, la région des Cascades compte plusieurs réserves et forêts classées. Elle est la plus boisée du Pays avec près de 70% de son territoire couvert de forêts, ce qui fait d'elle la plus grande biodiversité du Burkina Faso. Le relief offre des paysages fascinants, objets d'attraction de nombreux touristes vers la région. On peut citer, entre autres, les cascades de Karfiguela, les pics de Sindou, les dômes de Fabledougou, le mont Ténakourou.

Sur le plan du commerce, de l'industrie et l'artisanat, la position géographique de la région, ses potentialités naturelles et la présence du chemin de fer font d'elle une plaque tournante pour les échanges commerciaux des produits agricoles d'une part entre la région avec le reste du pays et d'autre part avec les pays frontaliers que sont le Mali et la Côte d'Ivoire. Aussi, la région abrite également des unités industrielles dont les principales sont la SN-SOSUCO, la SOFITEX, la PHYTOFLA, la SOPAL et la mine d'or Wagnon Gold (province de la Léraba). Ces unités constituent des sources d'emplois pour la jeunesse et contribue fortement à l'économie de la région et du pays. L'artisanat y est mené à travers la menuiserie, la sculpture, la poterie, etc.

En termes de pauvreté, cette région est parmi le groupe des régions du Burkina Faso les plus affectées. En effet, elle présentait un niveau d'incidence de la pauvreté inférieur au niveau national en 2003 et 2018 avec respectivement 39,1% et 20,6% (EBCVM, 2003 et EHCVM 2018). Aussi, la contribution de cette région à la pauvreté nationale n'a pas significativement évolué entre 2003 (3,1%) et 2018 (2,0%). L'inégalité de pauvreté dans la région mesurée par l'indice de GINI est relativement faible et a peu évolué entre 2014 et 2018 passant de 0,30 à 0,32 (EMC, 2014 et EHCVM 2018).

Le présent document sur le profil de pauvreté de la région des Cascades est structuré en sept (07) chapitres comme suit :

- Concepts, définitions et sources de données ;
- Géographie de la pauvreté dans la région des Cascades ;
- Démographie de la pauvreté ;
- Pauvreté et éducation ;
- Pauvreté et cadre de vie ;
- Pauvreté et caractéristiques socio-économiques ;
- Inégalités de niveau de vie.

Carte 1 : Localisation de la région des Cascades au Burkina Faso



SOURCE: BNDT / IGB

DR-INSD, 2023

CHAPITRE 1. CONCEPTS, DEFINITIONS ET DONNEES UTILISEES

1.1 Définition de la pauvreté

La pauvreté peut se définir comme un manque de bien, le dénuement, l'absence de ce qui est nécessaire. Elle est généralement considérée comme un phénomène multidimensionnel. Elle embrasse la dimension économique et des dimensions non économiques¹ regroupées sous le terme de pauvreté humaine. Si l'on considère la dimension économique de la pauvreté, on distingue de façon fonctionnelle trois formes de pauvreté : la pauvreté monétaire ou « de revenu », la pauvreté des conditions de vie ou « d'existence », et la pauvreté de potentialités ou de « capacités ».

Le concept de la pauvreté est complexe. C'est pourquoi plusieurs approches sont utilisées pour la cerner.

1.1.1 Approche monétaire objective

L'approche monétaire objective s'appuie sur le revenu ou la consommation traduite en valeur monétaire comme mesure du bien-être. C'est l'approche la plus utilisée par les institutions internationales, notamment la Banque Mondiale.

1.1.2 Approche monétaire subjective

L'approche monétaire subjective s'intéresse aux aspects qualitatifs du bien-être et correspond à une évaluation individuelle du niveau de bien-être. Elle se fonde sur le point de vue des individus, leur perception et appréciation de leur situation, de même que sur leurs dépenses de consommation individuelle.

1.1.3 Approche par les besoins de base

L'approche par les besoins de base met en avant l'identification des besoins communs à tous les êtres humains nécessaires pour atteindre une certaine qualité de vie. L'essentiel de ces besoins retenus s'inscrit dans les domaines tels que l'éducation, la santé, l'hygiène, l'assainissement, l'eau potable et l'habitat, nécessaires à la prévention de la maladie, de la sous-alimentation, etc. Une personne est considérée comme pauvre lorsqu'elle ne satisfait pas ses besoins de base par rapport à un certain standard de vie.

1.1.4 Approche par les capacités

L'approche par les capacités fait référence à la privation d'un individu de capacités identifiées comme « capacités de base » sans lesquelles il ne peut pas vivre une vie désirée. La pauvreté peut se définir par rapport aux facteurs (capital social, capital humain, modification dans le patrimoine) qui empêchent les individus ou les ménages de jouir d'un bien-être suffisant.

1.1.5 Approche multidimensionnelle

L'approche multidimensionnelle appréhende la pauvreté comme un ensemble de privation de certains biens et services pour assurer un niveau de vie « normal ». Les pauvres sont les personnes qui ont un nombre de privations récurrentes et fixes.

Le présent rapport s'intéressera à la pauvreté monétaire et aux conditions de vie des ménages.

¹ Il s'agit des dimensions sociale, culturelle, politique et ethnique de la pauvreté.

1.2 Mesure de la pauvreté

1.2.1 Définition d'indicateurs de bien-être

1.2.1.1 Indicateurs monétaires de la pauvreté

L'évaluation de la pauvreté à l'aide de mesures monétaires nécessite parfois de recourir soit à la consommation soit au revenu comme indicateur de bien-être. Lorsque l'enquête auprès des ménages fournit des données de consommation suffisamment détaillées, il est préférable d'utiliser celle-ci comme indicateur de la pauvreté.

1.2.1.2 Indicateurs non monétaires de la pauvreté

L'application des outils de mesure de la pauvreté aux indicateurs non monétaires passe par la possibilité de comparer la valeur de l'indicateur non monétaire d'une personne ou d'un ménage à un seuil, ou « ligne de pauvreté », en dessous de laquelle on considère que la personne ou le ménage n'est pas en mesure de couvrir ses besoins fondamentaux.

1.3 Choix et estimation d'une ligne de pauvreté

Dès qu'une mesure regroupant le revenu et la consommation ou une mesure de type non monétaire a été définie au niveau des ménages ou des personnes, l'étape suivante consiste à définir une ou plusieurs lignes de pauvreté. Les lignes de pauvreté sont des points limites qui séparent les pauvres des non-pauvres. Elles peuvent être de nature monétaire (par exemple, un certain niveau de consommation) ou non monétaire (par exemple, un certain niveau d'éducation). L'utilisation de plusieurs lignes permet de distinguer différents niveaux de pauvreté. Il existe principalement deux types de lignes de pauvreté : relatives et absolues.

1.3.1 Lignes de pauvreté relatives

La pauvreté relative s'établit par comparaison avec le niveau de vie moyen du pays dans lequel on se trouve. On détermine d'abord le revenu médian ou la consommation médiane, valeur qui partage la population en deux parties égales. La pauvreté se définit alors par rapport à une proportion de cette valeur médiane.

1.3.2 Lignes de pauvreté absolues

Elles sont associées à certaines normes absolues sur les éléments dont les ménages doivent disposer pour couvrir leurs besoins fondamentaux. En ce qui concerne les mesures monétaires, ces lignes de pauvreté absolues sont souvent fondées sur des estimations du coût des denrées alimentaires de base, à savoir le coût d'un panier de produits nutritionnels considéré comme un minimum pour assurer le maintien en bonne santé d'une famille type, auquel s'ajoute une certaine provision pour la couverture des besoins non alimentaires. Étant donné que de larges proportions des populations habitant dans les pays en développement survivent avec le strict minimum ou moins encore, le choix d'une ligne de pauvreté absolue plutôt que relative s'avère souvent plus indiqué.

1.4 Choix et estimation de mesures de la pauvreté

La mesure de la pauvreté est une fonction statistique. Elle compare l'indicateur de bien-être du ménage et la ligne de pauvreté et traduit le résultat en un seul nombre pour toute la population, ou pour un sous-groupe déterminé. Il existe de nombreuses mesures alternatives, mais les trois mesures ci-dessous décrites sont les plus couramment utilisées.

1.4.1 Incidence de la pauvreté (indice en nombre d'habitants)

Elle mesure la proportion de la population qui vit en état de pauvreté, celle pour laquelle la consommation est inférieure à la ligne de pauvreté.

1.4.2 Profondeur de la pauvreté (écart de pauvreté)

Cette mesure indique la distance à laquelle les ménages se trouvent de la ligne de pauvreté. Elle enregistre le déficit collectif moyen de revenu ou de consommation par rapport à la ligne de pauvreté pour l'ensemble de la population. La profondeur de la pauvreté est obtenue en faisant la somme de tous les déficits des individus en situation de pauvreté (en supposant un déficit de zéro pour les non pauvres) et en divisant le résultat par le total de la population. En d'autres termes, elle permet d'évaluer le total des ressources nécessaires pour amener l'ensemble de la population pauvre au niveau de la ligne de pauvreté (total divisé par le nombre d'individus de la population considérée).

1.4.3 Sévérité de la pauvreté (écart de pauvreté au carré)

Cette mesure tient compte non seulement de la distance séparant les pauvres de la ligne de pauvreté (écart de pauvreté), mais aussi de l'inégalité entre les pauvres. Elle attribue une pondération plus importante aux ménages situés à plus grande distance de la ligne de pauvreté. En ce qui concerne la mesure de l'écart de pauvreté, les indicateurs non monétaires sont soumis à certaines limites.

1.4.4 Contribution à la pauvreté

La contribution à la pauvreté renvoie à la part des pauvres de chaque sous-groupe dans la population totale de pauvres. Par exemple, la contribution à la pauvreté d'une province donnée est la proportion des pauvres de cette province dans l'ensemble des pauvres de la région. La somme des contributions de tous les sous-groupes est de 100% et pour chaque sous-groupe la contribution est une valeur comprise entre 0 et 100%.

1.4.5 Incidence de la pauvreté alimentaire

L'incidence de la pauvreté alimentaire mesure la proportion de la population dont le montant alloué à la consommation alimentaire est inférieur au seuil de pauvreté alimentaire. Comme pour l'incidence de la pauvreté, l'incidence de la pauvreté alimentaire est un chiffre compris entre 0 et 1 et est généralement exprimée en pourcentage.

1.4.6 Incidence de l'extrême pauvreté

L'incidence de l'extrême pauvreté mesure la proportion de la population dont le montant alloué à la consommation alimentaire et non alimentaire est inférieur au seuil de pauvreté alimentaire. Autrement dit, un individu est en situation d'extrême pauvreté si en consacrant l'ensemble de son revenu à la consommation alimentaire, il demeure en dessous du seuil alimentaire. Comme pour l'incidence de la pauvreté, l'incidence d'extrême pauvreté est un chiffre compris entre 0 et 1 et est généralement exprimée en pourcentage.

1.5 Mesure de la pauvreté subjective

La mesure de la pauvreté subjective repose sur les enquêtes d'opinion. De telles mesures sont fondées sur des questions posées aux ménages à propos de :

- Leur situation telle qu'ils la perçoivent, comme « Avez-vous assez pour vivre ? » « Estimez-vous que votre revenu est très bas, plutôt bas, suffisant, plutôt élevé, ou élevé ? »

- Une opinion à l'égard des standards minima de revenu et de besoins, telle que « Quel est le montant minimum nécessaire pour permettre de vivre à une famille composée de deux adultes et trois enfants ? » ou « Quel est le minimum nécessaire pour votre famille ? »
- Des classements de la pauvreté dans la communauté, tels que « Quels sont les groupes les plus vulnérables du village ? » Sur la base des réponses à ces questions, des lignes de pauvreté peuvent être fixées.

Les réponses au deuxième groupe de questions peuvent fournir une ligne pour les différents types de ménages de référence. En revanche, les réponses au premier groupe de questions peuvent être comparées au revenu réel pour en déduire le niveau de revenu que les ménages jugent suffisant. Ce niveau de revenu peut alors être utilisé comme ligne de pauvreté.

1.6 Données utilisées

Les données utilisées dans le cadre de la présente étude proviennent de deux sources. Il s'agit des données du 5^e RGPH organisé en 2019 et de l'EHCVM en 2018. Cette dernière est une enquête nationale qui produit des statistiques pour le suivi de la pauvreté et des conditions de vie des populations. Elle contient des informations sur la consommation des ménages qui ont servi à l'approche de mesure de la pauvreté adoptée dans cette étude. Les données du 5^e RGPH sont exhaustives et permettent donc de produire les estimations jusqu'au niveau communal.

Au total, l'étude a porté sur une population de 764,351 habitants répartis sur un effectif de 137,251 ménages de la région des Cascades.

1.7 Mesure de la pauvreté avec la base du RGPH-5

La mesure de la pauvreté monétaire telle que conçue pour les enquêtes sur les conditions de vie des ménages et de la pauvreté, contenu dans les modules de consommation des ménages ou leurs revenus n'est pas applicable directement avec la base des données du RGPH car le questionnaire du RGPH ne contient pas des modules sur la consommation ou les revenus des ménages. Pour surmonter cet obstacle on combine les données des enquêtes ménages sur les conditions de vie et celles du RGPH afin de générer un niveau de consommation par personne de chaque ménage du RGPH. La méthodologie appliquée est celle proposée par Elbers, Lanjouw et Lanjouw (2002, 2003) et mise à jour en 2022 par Corral et al.

La méthode d'estimation sur petits domaines proposée par Elbers, Lanjouw et Lanjouw (2002, 2003) procède d'une idée relativement simple. Tout d'abord, un modèle de régression de la dépense du ménage par tête est estimé en utilisant les données d'enquête, en limitant l'ensemble des variables explicatives à celles qui sont communes à l'enquête et au recensement. La distribution des variables doit être similaire dans les deux sources de données. Ensuite, les coefficients de ce modèle sont appliqués aux données du recensement pour prédire les dépenses de tous les ménages du recensement. Finalement, la dépense prédite des ménages est utilisée pour construire une série d'indicateurs de bien-être (i.e. incidence, profondeur, sévérité de la pauvreté et inégalité).

La mesure de la pauvreté avec la base de données du 5^e RGPH a été réalisée lors de la cartographie de la pauvreté en 2022. Dans le cadre de cette analyse, la consommation prédite par cette dernière étude a été utilisée pour appréhender le niveau de vie des ménages à travers les percentiles (quintiles et déciles). Pour la région des Cascades, la consommation moyenne annuelle par personne s'élève à 281 563 F CFA avec un minimum de 79 080 F CFA et un maximum de 3 728 425 F CFA. En ce qui concerne le niveau de vie, les valeurs des percentiles sont consignées dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Valeurs des percentiles

Valeur du percentile	
Quintile	Q1 178 578

	Q2	219 975
	Q3	262 041
	Q4	350 326
Décile	D1	159 237
	D2	178 578
	D3	198 278
	D4	219 975
	D5	239 082
	D6	262 041
	D7	304 037
	D8	350 326
	D9	471 754

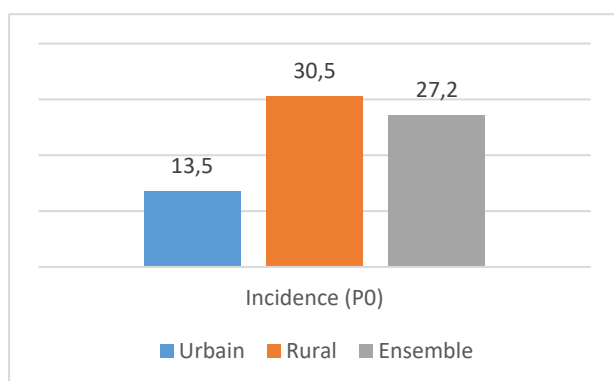
CHAPITRE 2. GEOGRAPHIE DE LA PAUVRETE

La pauvreté monétaire n'est pas uniformément répartie sur l'espace géographique régional. Il serait donc judicieux d'étudier la distribution spatiale de ce phénomène au niveau des sous-unités géographiques de la région. Dans la suite, une analyse de la pauvreté est proposée par milieu de résidence, province et commune.

2.1 Pauvreté et milieu de résidence

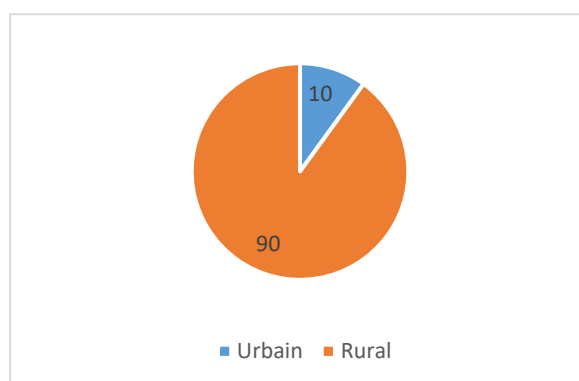
Plus du quart (27,2%) de la population de la région des Cascades vit en dessous du seuil de pauvreté. En outre, l'écart moyen de dépense de consommation des pauvres au seuil de pauvreté traduit par la profondeur de la pauvreté est estimé à 6,4%. La pauvreté est nettement moins élevée en milieu urbain (13,5%) qu'en milieu rural (30,5%). En termes de contribution, le milieu rural contribue plus (90,7%) à l'incidence de la pauvreté dans la région que le milieu urbain (9,7%). La consommation moyenne annuelle par personne est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural soit respectivement 425 327 F CFA et 252 185 F CFA

Graphique 1 : Incidence, profondeur et sévérité selon le milieu de résidence



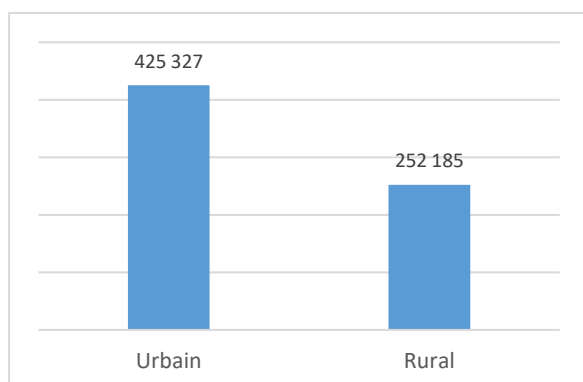
Source : Volume-3, RGPH5

Graphique 3 : Contribution (%) des milieux de résidence à la pauvreté



Source : Volume-3, RGPH5

Graphique 2 : Consommation par personne en F CFA selon le milieu de résidence



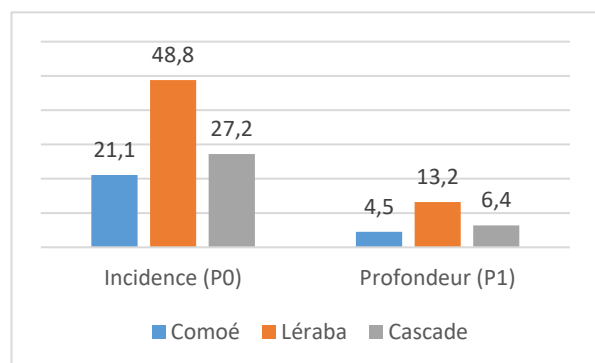
2.2 Pauvreté et provinces de résidence

Au niveau provincial, près de la moitié (48,8%) de la population de la Léraba vit en dessous du seuil de pauvreté tandis que moins du quart (21,1%) de la population de la Comoé se trouve dans cette situation.

En termes de contribution à la pauvreté monétaire au niveau de la région, la province de la Comoé contribue à hauteur de 60,3% contre 39,7% pour la province de la Léraba. La forte contribution de la province de la Comoé à la pauvreté de la région s'expliquerait par son poids démographique (plus de trois personnes sur quatre résident dans la Comoé).

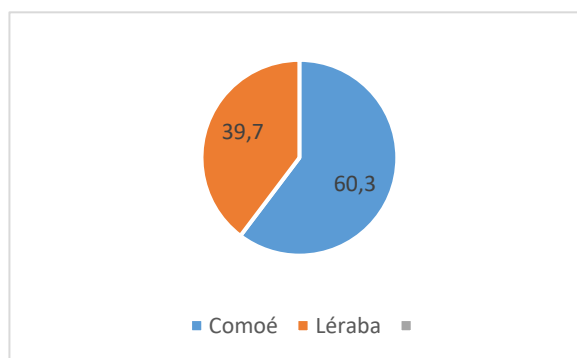
Du point de vue de la profondeur, elle est plus prononcée dans la province de la Léraba (13,2%) et moins prononcée dans la province de la Comoé (4,5%).

Graphique 4 : Incidence et profondeur selon les provinces



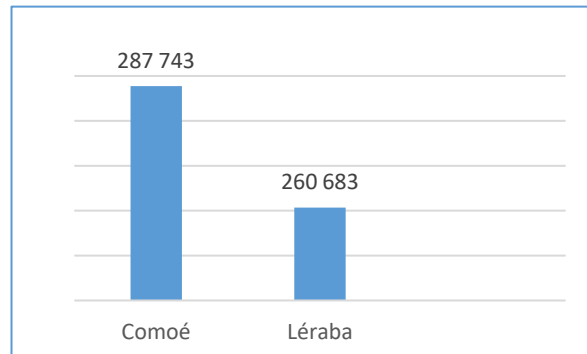
Source : Volume-3, RGPH5

Graphique 5 : Contribution des provinces à la pauvreté



Source : Volume-3, RGPH5

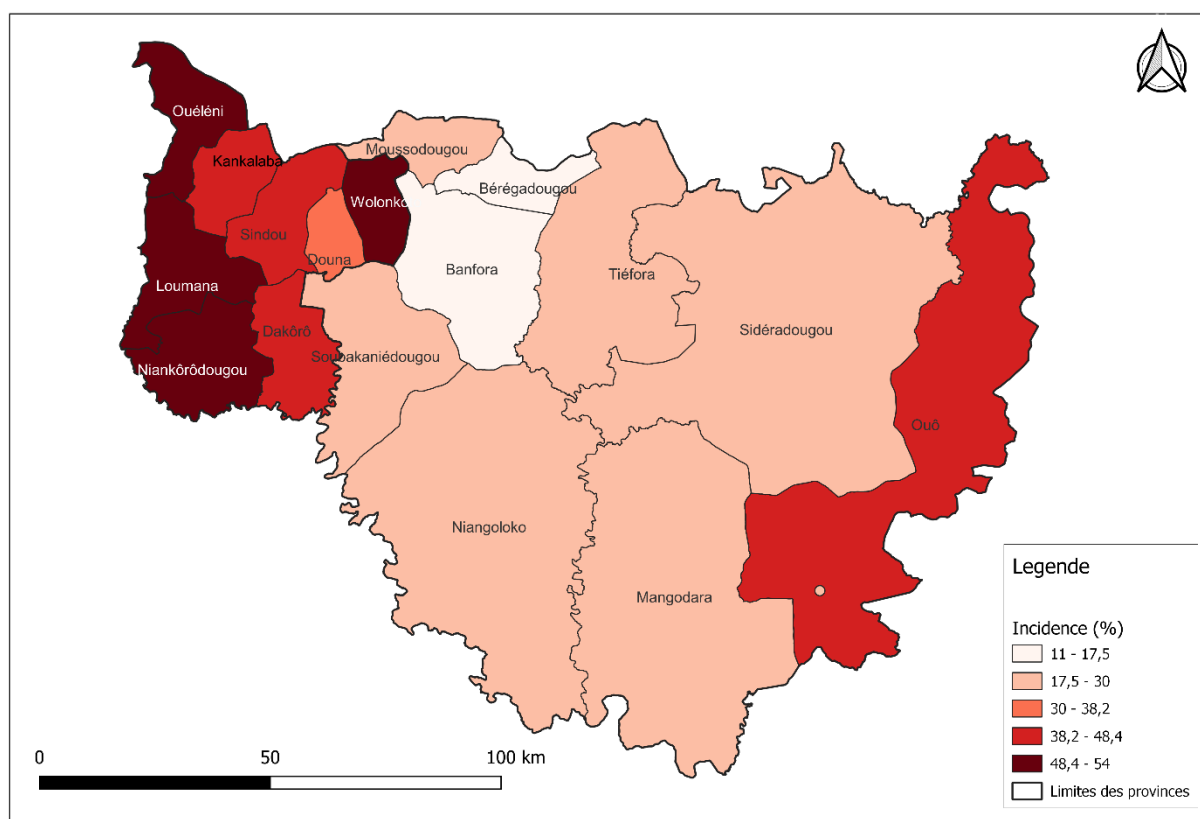
Graphique 6 : Consommation moyenne en F CFA par personne selon les provinces



2.3 Pauvreté et communes de résidence

Une analyse spatiale de la pauvreté montre que les localités situées plus à l'ouest de la région sont les plus touchées. Les communes de Banfora et de Bérégadougou sont les communes qui présentent les plus faibles incidences de pauvreté.

Carte 2 : Incidence de la pauvreté dans les communes de la région des Cascades



SOURCE: BNDT / IGB

DR-INSD, 2023

L'analyse de la pauvreté au niveau communal montre que les communes de Ouéléni, de Niankorodougou, de Loumana et de Wolonkoto sont les communes qui enregistrent les plus fortes proportions de pauvres dans la région des Cascades. En effet, plus de la moitié des personnes vivant dans ces communes dépensent annuellement moins de 194 629 F CFA (seuil de pauvreté) en consommation alimentaire, en éducation, en santé, etc.

La commune de Bérégadougou présente l'incidence de pauvreté la plus faible de toutes les communes de la région. Les communes de Sidéradougou et de Niankorodougou sont les deux communes qui contribuent le plus à la pauvreté de l'ensemble de la région à hauteur de plus de 12%.

En outre, l'écart moyen de dépense de consommation des pauvres au seuil de pauvreté traduit par la profondeur de la pauvreté est élevé à Ouéléni, Niankorodougou et à Loumana comparativement aux autres communes.

Tableau 2 : Indicateurs de pauvreté selon les communes

Communes	Incidence P0 (%)	Contribution C0 (%)	Profondeur P1 (%)	Consommation par personne
Province de la Comoé				
Banfora	12,4	9,0	2,6	380 704
Bérégadougou	11,2	0,8	2,0	394 864
Mangodara	19,9	6,1	3,9	250 150
Moussodougou	26,5	2,1	5,7	250 324
Niangoloko	23,5	8,2	5,2	290 787
Ouo	40,6	8,3	10,1	234 853
Sidéradougou	20,7	12,9	4,2	255 794
Soubakaniedougou	29,4	5,0	6,3	227 235
Tiéfora	23,4	8,0	4,8	231 896

Province de la Léraba				
Dakoro	45,7	3,7	11,8	310 271
Douna	33,3	2,1	7,9	246 975
Kankalaba	48,7	2,8	13,0	250 843
Loumana	51,8	7,9	14,3	256 388
Niankorodougou	52,8	12,3	14,6	235 379
Ouéléni	54,3	4,4	14,8	286 979
Sindou	43,5	5,1	11,6	244 156
Wolonkoto	50,2	1,3	13,6	281 752
Ensemble région	27,2	100	6,4	380 704

CHAPITRE 3. DEMOGRAPHIE DE LA PAUVRETE

Les facteurs démographiques influencent généralement les conditions de vie des ménages et la pauvreté. Dans ce chapitre, l'analyse de la pauvreté est faite en fonction de la taille du ménage, le sexe, la situation matrimoniale et l'âge du chef de ménage.

3.1 Pauvreté et taille du ménage

Dans les ménages de grande taille, on retrouve une proportion élevée des individus à niveau de vie faible alors que les ménages de petite taille regorgent plus les individus à niveau de vie élevé. Par exemple, dans les ménages de moins de 5 personnes, 23,4% des personnes sont situées dans le dernier décile de niveau de vie (plus riches) alors que dans les ménages d'au moins 12 personnes, près d'une personne sur trois est située dans le premier décile (plus pauvres).

Tableau 3 : Répartition de la population par niveau de vie selon la taille du ménage

Niveau de vie	1-4 personnes	5-6 personnes	7-8 personnes	9-11 personnes	12 personnes ou plus
Premier décile	0,0	0,9	2,6	14,9	33,2
Deuxième décile	0,0	1,2	15,3	16,5	19,0
Troisième décile	1,0	10,5	12,8	17,6	10,9
Quatrième décile	2,7	9,4	17,9	7,8	14,4
Cinquième décile	6,8	14,6	6,5	15,9	5,2
Sixième décile	9,0	16,9	16,1	7,6	3,9
Septième décile	17,4	11,8	8,1	5,0	3,8
Huitième décile	18,4	13,4	6,6	5,1	3,5
Neuvième décile	21,3	10,0	7,8	5,7	3,8
Dixième décile	23,4	11,3	6,4	3,9	2,2
Total	100	100	100	100	100

3.2 Pauvreté et sexe du chef de ménage

Le sexe du chef de ménage est une des caractéristiques sociodémographiques prises en compte dans l'analyse de la pauvreté monétaire. Les ménages dirigés par les femmes abritent plus d'individus à niveau de vie élevé que ceux dirigés par les hommes. En effet, dans les ménages dirigés par des femmes, plus de 78% des individus ont un niveau de vie acceptable (au-delà du 5^e décile). Par contre, dans les ménages dirigés par des hommes ce chiffre se situe à moins de 50%.

Tableau 4 : Répartition de la population par niveau de vie selon le sexe du chef de ménage

Niveau de vie	Homme	Femme
Premier décile	10,9	1,6
Deuxième décile	10,4	3,1
Troisième décile	10,5	5,3
Quatrième décile	10,5	5,7
Cinquième décile	10,0	6,3
Sixième décile	10,7	9,9
Septième décile	9,4	11,2
Huitième décile	9,7	10,8
Neuvième décile	9,3	19,4
Dixième décile	8,5	26,7
Total	100	100

3.3 Pauvreté et situation matrimoniale du chef de ménage

Dans la région des Hauts Bassins, les ménages dont le chef n'est pas marié sont ceux qui vivent le mieux. En effet, au moins 79,6% des individus dont le chef de ménage est célibataire, divorcé, veuf ou en union libre se situent au-delà du cinquième décile. Par contre, dans les ménages où le chef est marié polygame, seulement 25,2% des individus se retrouvent à un niveau de vie supérieur au cinquième décile. Cet indicateur est de 65% chez les mariés monogames.

Tableau 5 : Répartition de la population par niveau de vie selon la situation matrimoniale du chef de ménage

Niveau de vie	Célibataire	Marié monogame	Marié polygame	Divorcé (e)/séparé (e)	Veuf (ve)	Union libre
Premier décile	0,3	2,5	20,9	0,9	1,3	3,9
Deuxième décile	0,3	5,0	17,1	1,5	3,7	3,1
Troisième décile	1,0	8,3	13,6	5,1	4,5	4,4
Quatrième décile	0,8	9,0	12,9	6,1	4,3	2,9
Cinquième décile	1,2	10,1	10,3	4,8	6,5	5,6
Sixième décile	1,5	13,1	8,5	10,8	9,9	9,5
Septième décile	2,3	13,2	5,6	12,4	11,5	9,9
Huitième décile	3,5	14,3	4,8	12,1	11,4	11,7
Neuvième décile	23,9	13,0	4,2	21,6	22,9	18,8
Dixième décile	65,3	11,4	2,1	24,7	23,9	30,3
Total	100	100	100	100	100	100

3.4 Pauvreté et âge du chef de ménage

Plus de deux individus sur trois vivant dans les ménages dirigés par des jeunes (moins de 35 ans) et plus d'un individu sur deux vivant dans les ménages dont l'âge du chef est plus de 65 ans ont un niveau de vie supérieur au cinquième décile. Cependant, moins de 45% des personnes vivant dans les ménages dirigés par des chefs dont l'âge est compris entre les groupes d'âges 35-44 ans, 45- 54 ans et 55-64 ans ont un niveau de vie supérieur au cinquième décile.

Tableau 6 : Répartition de la population par niveau de vie selon l'âge du chef de ménage

Niveau de vie	Moins de 25 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et +
Premier décile	0,1	2,2	9,4	17,6	15,3	10,3
Deuxième décile	0,6	4,1	11,1	14,1	12,7	9,2
Troisième décile	1,0	6,1	12,1	12,2	12,0	10,0
Quatrième décile	2,8	8,2	11,7	11,3	11,0	9,4
Cinquième décile	3,5	9,7	11,2	9,9	9,4	8,4
Sixième décile	11,0	13,5	11,1	8,4	8,6	10,7
Septième décile	12,0	13,5	8,5	6,8	8,1	11,2
Huitième décile	15,4	16,1	8,2	6,5	7,0	9,4
Neuvième décile	26,4	12,8	8,0	6,8	8,7	12,1
Dixième décile	27,2	13,8	8,6	6,4	7,2	9,3
Total	100	100	100	100	100	100

CHAPITRE 4. PAUVRETE ET EDUCATION

L'éducation des membres adultes du ménage est l'un des facteurs le plus discriminant entre pauvres et non-pauvres. L'analyse est faite selon le niveau d'instruction et d'alphabétisation². Il est aussi analysé la fréquentation scolaire des enfants selon le niveau de vie.

4.1 Pauvreté et statut d'alphabétisation du chef de ménage

Une analyse des données montre que l'alphabétisation est associée à un niveau de vie élevé. En effet, plus d'un individu sur trois (35,1%) dont le chef de ménage est alphabétisé vivent dans des ménages du dixième décile, alors que seulement 4,1% des personnes dont le chef de ménage est non alphabétisé sont dans cette même échelle de niveau de vie.

Tableau 7 : Répartition de la population par niveau de vie selon le statut d'alphabétisation du chef de ménage

Niveau de vie	Non alphabétisé	Alphabétisé
Premier décile	11,7	3,9
Deuxième décile	11,1	4,5
Troisième décile	11,4	4,6
Quatrième décile	11,3	5,1
Cinquième décile	10,6	5,8
Sixième décile	11,5	6,8
Septième décile	10,1	7,1
Huitième décile	9,6	10,3
Neuvième décile	8,5	16,8
Dixième décile	4,1	35,1
Total	100	100

4.2 Pauvreté et niveau d'instruction du chef de ménage

Plus d'un individu sur deux (56,7%) dont les chefs de ménages sont sans niveau d'instruction, ont un niveau de vie inférieur au 6^e décile. Par contre, les chefs de ménages instruits sont plus issus des ménages à niveau de vie élevé. En effet, parmi les individus dont les chefs de ménages ont un niveau primaire, post-primaire, secondaire ou supérieur, plus de deux individus sur trois ont un niveau de vie supérieur au 5^e décile.

Tableau 8 : Répartition de la population par niveau de vie selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Niveau de vie	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur
Premier décile	11,8	4,9	2,0	0,2	0,2
Deuxième décile	11,3	6,0	2,1	0,6	0,2
Troisième décile	11,6	6,2	2,4	0,7	0,1
Quatrième décile	11,3	7,8	3,9	1,0	0,7
Cinquième décile	10,7	8,2	4,9	1,3	0,4
Sixième décile	11,4	10,7	6,1	2,1	1,2

² Alphabétisé : La définition adoptée est celle du 5^e RGPH qui ne prend en compte que les critères de « savoir lire » et de « savoir écrire »..

Septième décile	10,1	9,5	6,8	3,7	1,5
Huitième décile	9,6	12,5	11,8	6,4	4,0
Neuvième décile	8,4	16,1	20,6	19,2	12,5
Dixième décile	3,8	18,2	39,4	64,8	79,4
Total	100	100	100	100	100

4.3 Pauvreté et fréquentation scolaire des enfants

Les enfants (moins de 18 ans) qui fréquentent l'école proviennent plus des ménages à niveau de vie élevé. En effet, au niveau du secondaire, plus d'un enfant sur deux (51,8%) appartient au dixième décile contre seulement 2,3% pour le premier décile. On note que seulement 5,8% des enfants scolarisés au post-primaire vivent dans les ménages du premier décile contre 27,1% pour le dixième décile. Concernant la population scolarisée au primaire, cette proportion est de 9,2% pour le premier décile et 12,3% pour le dixième décile.

Tableau 9 : Répartition des enfants par niveau de vie selon la fréquentation scolaire

Niveau de vie	Primaire	Post-primaire	Secondaire
Premier décile	9,2	5,8	2,3
Deuxième décile	9,2	5,6	2,1
Troisième décile	10,0	6,8	3,0
Quatrième décile	9,9	6,3	2,6
Cinquième décile	9,7	6,9	3,5
Sixième décile	10,0	7,3	4,1
Septième décile	9,1	8,2	5,5
Huitième décile	9,5	9,9	7,3
Neuvième décile	11,1	16,1	17,9
Dixième décile	12,3	27,1	51,8
Total	100	100	100

CHAPITRE 5. PAUVRETE ET CADRE DE VIE

Le présent chapitre fait une analyse du cadre de vie des ménages sous l'angle du niveau de vie.

5.1 Pauvreté et promiscuité

La promiscuité se réfère au nombre de personnes par pièce à coucher du logement. Lorsque ce nombre dépasse 3, on dit que le ménage vit en situation de promiscuité.

Les individus qui vivent dans les ménages de moins de trois personnes par pièce se retrouvent plus dans des ménages à niveau de vie élevé. Par contre, les individus qui vivent dans les ménages en situation de promiscuité sont plus représentés dans les ménages à niveau de vie faible. Par exemple, pour les ménages de moins de trois personnes par pièce, seulement 4,0% des individus sont du premier décile contre près de 16,4% pour les ménages de plus de cinq personnes par pièce.

Tableau 10 : Niveau de vie selon le nombre moyen de personnes par pièce à coucher des ménages

Niveau de vie	Nombre moyen de personnes par pièce à coucher				
	Moins de 3 personnes par pièce	3 personnes par pièce	4 personnes par pièce	5 personnes par pièce	Plus de 5 personnes par pièce
Premier décile	4,0	11,3	14,3	23,6	32,7
Deuxième décile	5,2	10,7	20,0	13,8	21,3
Troisième décile	7,1	13,0	12,0	16,8	13,8
Quatrième décile	7,1	12,7	15,8	14,2	11,2
Cinquième décile	9,3	11,0	10,8	9,1	7,2
Sixième décile	10,6	13,9	8,7	8,6	4,9
Septième décile	12,6	7,3	7,3	4,4	3,1
Huitième décile	13,2	8,4	4,3	4,3	3,0
Neuvième décile	14,6	7,3	4,3	3,4	2,1
Dixième décile	16,4	4,5	2,6	1,7	0,7
Total	100	100	100	100	100

5.2 Pauvreté et qualité du logement

5.2.1 Pauvreté et types de matériaux définitifs du logement

Les caractéristiques du logement sont d'une dimension importante des conditions de vie des ménages. Nous appréhendons la qualité du logement à travers trois variables que sont la nature du mûr, du toit et du sol. Nous distinguons deux types de logements. Le logement construit avec des matériaux définitifs et le logement fait avec des matériaux non définitifs. Le logement est fait de matériaux définitifs lorsque les murs, la toiture et le sol sont faits avec des matériaux définitifs³.

L'analyse montre que dans la région des Cascades, les matériaux définitifs sont majoritairement utilisés par des individus nantis. En effet, 18% des individus des ménages dont le bâtiment est en matériaux définitifs appartiennent au dernier décile. Aussi, parmi les individus issus des ménages dont les murs, les toits ou les sols sont en matériaux définitifs, plus de 30% appartiennent aux trois derniers déciles de niveau de vie.

³ Mûrs en matériaux définitifs (Dur et Semi-dur) ; Toit en matériaux définitifs (Béton ; tôle, tuile) ; Sol en matériaux définitifs (carrelage et ciment).

Tableau 11 : Répartition de la population par niveau de vie selon les caractéristiques des logements en matériaux définitifs

Niveau de vie	Type de matériaux			
	Murs en matériaux définitifs	Toit en matériaux définitifs	Sol en matériaux définitifs	Bâtiments en matériaux définitifs
Premier décile	6,3	9,5	6,4	5,6
Deuxième décile	7,1	9,4	8,1	6,8
Troisième décile	8,5	10,0	9,6	8,4
Quatrième décile	8,4	9,9	9,4	8,3
Cinquième décile	8,4	9,7	9,6	8,4
Sixième décile	9,3	10,6	10,9	9,4
Septième décile	9,7	9,7	10,4	9,8
Huitième décile	11,2	10,2	11,6	11,5
Neuvième décile	13,5	10,5	11,8	13,7
Dixième décile	17,5	10,5	12,2	18,0
Total	100	100	100	100

5.2.2 Pauvreté et types d'habitation

Les habitations de type immeuble à appartement, villa et bâtiment à plusieurs logements regorgent plus les personnes d'un niveau de vie relativement élevé comparativement aux logements de type case, tente et maison individuelle simple qui abritent le plus souvent les pauvres. En effet, les immeubles à appartement, les villas et les bâtiments à plusieurs logements regorgent plus d'individus appartenant au dixième décile, avec respectivement 32,6%, 33,6% et 13,5%. Ces proportions sont de 0,6% et 0,0% respectivement pour les individus vivant dans des cases et tentes pour le même niveau de vie.

Tableau 12 : Répartition de la population par niveau de vie selon le type d'habitation

Niveau de vie	Type d'habitation						
	Immeuble à appartement	Villa	Maison individuelle simple	Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	Case	Tente	Autres
Premier décile	4,4	5,0	10,3	9,3	17,8	22,3	16,2
Deuxième décile	6,0	5,6	10,0	9,3	17,3	15,6	11,0
Troisième décile	6,7	5,8	10,4	9,6	12,9	13,6	9,6
Quatrième décile	6,9	6,5	10,4	9,2	13,9	11,6	8,2
Cinquième décile	6,6	6,4	10,0	9,3	11,3	9,5	8,5
Sixième décile	4,9	6,5	11,0	9,6	12,0	13,3	9,9
Septième décile	4,9	7,2	9,8	9,3	7,7	7,6	7,7
Huitième décile	6,7	8,1	10,1	9,7	3,1	1,3	6,8
Neuvième décile	20,3	15,4	9,8	11,2	3,4	5,3	11,2
Dixième décile	32,6	33,6	8,3	13,5	0,6	0,0	10,8
Total	100	100	100	100	100	100	100

5.2.3 Pauvreté et statut d'occupation du logement

Pour chaque statut d'occupation du logement, à l'exception du statut de propriétaire, les proportions des individus ont tendance à augmenter avec le niveau de vie. Par exemple, pour les individus vivant dans des ménages en location simple, les proportions vont de 1,1% à 30,1% respectivement pour le premier décile et le dernier décile. Par ailleurs, la proportion des individus du premier décile est plus élevée dans le groupe des propriétaires et autres statuts d'occupation que ceux en location (simple et vente) et hébergés gratuitement.

Tableau 13 : Répartition de la population par niveau de vie selon le statut d'occupation du logement

Niveau de vie	Statut d'occupation du logement				
	Propriétaire	Location-vente	Location simple	Hébergement gratuit	Autres
Premier décile	18,6	16,7	2,6	10,2	28,4
Deuxième décile	14,2	11,7	2,0	7,5	12,9
Troisième décile	12,2	8,1	4,4	9,5	7,6
Quatrième décile	11,6	8,9	1,9	7,4	13,5
Cinquième décile	9,6	9,7	4,3	8,9	6,5
Sixième décile	9,0	9,3	4,8	9,3	6,3
Septième décile	7,2	6,3	8,3	10,4	5,1
Huitième décile	6,9	6,0	9,8	9,7	10,0
Neuvième décile	6,4	9,5	19,2	12,7	5,0
Dixième décile	4,4	13,8	42,7	14,5	4,6
Total	100	100	100	100	100

CHAPITRE 6. PAUVRETE ET CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

6.1 Pauvreté et accès à l'assainissement

L'accès à l'assainissement est une dimension importante des conditions de vie d'un ménage. Trois aspects de l'assainissement sont analysés sous l'angle du niveau de vie des ménages. Il s'agit de l'utilisation des types d'aisance, de l'évacuation des ordures, et de l'évacuation des eaux usées du ménage.

6.1.1 Pauvreté et type d'aisance

La répartition de la population par type d'aisance selon le niveau de vie montre globalement que la Latrine simple est le lieu d'aisance le plus fréquemment utilisé dans la région des Cascades. Plus de la majorité (65,2%) de la population de la région utilise ce lieu d'aisance. La brousse ou nature est le deuxième type d'aisance utilisé par la population. La proportion des individus utilisant la brousse ou nature est de 23,3% dans la région des Cascades. La latrine ventilée, la chasse d'eau et les autres types d'aisance sont faiblement utilisés par la population.

L'analyse selon le niveau de vie montre que les plus fortes proportions des individus qui utilisent la Chasse d'eau et la latrine ventilée (10,0% et 4,7%) se trouve dans le dixième décile. Aussi, la plus faible proportion des individus qui se soulagent dans la brousse ou nature (4,8%) se rencontre dans le dixième décile contre 32,0% dans le premier décile.

Tableau 14 : Répartition de la population par type d'aisance selon le niveau de vie

Niveau de vie	Chasse d'eau	Latrine simple	Latrine ventilée	Brousse /Nature	Autres	Total
Premier décile	4,4	56,6	2,8	32,0	4,2	100
Deuxième décile	4,2	57,9	4,2	30,4	3,4	100
Troisième décile	4,6	62,7	3,3	26,9	2,6	100
Quatrième décile	5,1	61,8	3,8	25,9	3,4	100
Cinquième décile	3,9	68,0	3,0	22,4	2,7	100
Sixième décile	4,6	66,8	3,3	22,7	2,6	100
Septième décile	5,4	70,5	3,8	18,0	2,3	100
Huitième décile	5,5	75,2	3,4	13,8	2,2	100
Neuvième décile	5,9	78,1	3,5	10,4	2,1	100
Dixième décile	10,0	79,2	4,7	4,8	1,3	100
Total	5,0	65,2	3,5	23,3	2,9	100

6.1.2 Pauvreté et principal mode d'évacuation des ordures

Dans l'ensemble, les tas d'immondices et la rue constituent les modes privilégiés d'évacuation des ordures dans la région des Cascades. En effet, plus du tiers (35,7% et 39,9%) de la population s'adonne à cette méthode contre moins de 10% pour chacun des cinq autres modes d'évacuation des ordures.

En fonction du niveau de vie, on observe que la proportion des individus vivant dans des ménages où les ordures sont évacuées par ramassage privé et celle des individus vivant dans des ménages où l'évacuation se fait dans les bacs à ordures sont nettement plus élevées dans les deux derniers déciles que les autres.

Tableau 15 : Répartition de la population par principal mode d'évacuation des ordures selon le niveau de vie

Niveau de vie	Ramas sage privé	Tas d'immondices	Fosses fumières	Bac à ordures	Rue	Fossé (fosses /caniveaux)	Autres	Total
Premier décile	1,2	29,3	9,0	3,1	45,5	1,2	10,6	100
Deuxième décile	1,7	32,2	9,3	2,4	43,7	1,0	9,7	100
Troisième décile	2,0	36,4	8,4	2,7	42,4	0,9	7,2	100
Quatrième décile	1,8	36,4	9,2	2,6	40,9	1,1	7,9	100
Cinquième décile	2,2	39,6	8,4	2,5	39,5	0,8	7,1	100
Sixième décile	2,6	37,8	9,2	2,7	40,4	1,3	6,1	100
Septième décile	4,5	39,5	7,8	3,7	37,8	0,9	5,7	100
Huitième décile	5,5	41,1	7,0	3,9	36,2	1,4	4,9	100
Neuvième décile	12,4	39,3	6,8	4,5	31,7	1,3	4,1	100
Dixième décile	25,8	35,4	4,3	6,1	24,3	0,7	3,3	100
Ensemble région	4,4	35,7	8,3	3,2	39,9	1,1	7,4	100

6.1.3 Pauvreté et principal mode d'évacuation des eaux usées

Quel que soit le niveau de vie, la grande majorité des individus vivent dans des ménages où l'évacuation des eaux usées se fait dans la rue ou nature. La proportion des individus qui vivent dans des ménages où l'évacuation des eaux usées se fait dans la rue ou nature fluctue entre 74,0% dans le dixième décile à 78,5% dans le huitième décile.

La proportion des individus vivant dans des ménages où les eaux usées sont évacuées dans les puisards et celle des individus vivant dans des ménages où l'évacuation se fait dans des fosses septiques sont un peu plus élevées chez les individus du dixième décile comparativement aux neuf premiers. Ces proportions sont respectivement de 3,2% et 4,0% dans le dixième décile contre moins de 1,5% et 1,2% dans les autres (décile 1 à 9).

Tableau 16 : Répartition de la population par niveau de vie selon le principal mode d'évacuation des eaux usées

Niveau de vie	Cour	Rue/Nature	Puisards	Caniveau	Fosse septique	Autres	Total
Premier décile	12,8	75,6	1,5	0,4	1,2	8,5	100
Deuxième décile	12,6	76,6	1,3	0,4	1,5	7,6	100
Troisième décile	13,4	77,4	1,4	0,5	1,2	6,2	100
Quatrième décile	14,1	75,1	1,9	0,5	1,7	6,8	100
Cinquième décile	14,4	77,2	1,2	0,3	1,5	5,3	100
Sixième décile	14,2	76,5	1,4	0,4	2,0	5,5	100
Septième décile	14,2	77,5	1,3	0,4	2,2	4,4	100
Huitième décile	13,4	78,5	1,8	0,3	2,0	4,0	100
Neuvième décile	13,0	77,6	2,5	0,6	2,9	3,4	100
Dixième décile	15,0	74,0	3,2	0,9	4,0	3,0	100
Total	13,6	76,5	1,6	0,4	1,8	6,1	100

6.2 Pauvreté et accès à l'eau de boisson

Dans la région des Cascades, plus d'un tiers des individus s'approvisionne en eau de boisson dans les forages (37,1%) et dans les puits (32,2%). La proportion des individus vivant dans des ménages où la source d'approvisionnement à l'eau de boisson est Barrage, rivière, cours d'eau ou lac décroît avec le niveau de

vie. Elle part de 6,7% pour les individus les plus pauvres (premier décile) à 0,7% pour les moins pauvres (dixième décile). La tendance inverse est observée pour la source d'eau robinet compteur intérieur qui part de moins 1% pour les individus les plus pauvres (premier décile) à 53,8% pour les moins pauvres.

Par ailleurs, l'utilisation des forages et des puits est plus élevée chez les individus du premier décile (42,5% et 34,7%) tandis que le Robinet compteur intérieur et la fontaine publique sont plus utilisés dans le dernier décile (53,8% et 17,7%).

Tableau 17 : Répartition de la population par niveau de vie selon la source d'accès à l'eau de boisson

Niveau de vie	Barrage, rivière, cours d'eau ou lac	Puits	Forage	Fontaine publique	Robinet compteur intérieur	Autres	Total
Premier décile	6,7	34,7	42,5	15,0	0,4	0,8	100
Deuxième décile	5,4	35,2	44,0	14,5	0,3	0,6	100
Troisième décile	4,3	35,1	40,7	18,5	0,8	0,6	100
Quatrième décile	4,3	35,3	41,7	17,1	0,8	0,8	100
Cinquième décile	3,6	35,3	38,7	20,5	1,3	0,6	100
Sixième décile	3,0	35,7	39,3	19,2	2,1	0,7	100
Septième décile	2,2	31,5	31,3	26,3	8,1	0,5	100
Huitième décile	1,6	28,7	30,7	28,4	9,8	0,8	100
Neuvième décile	1,3	23,0	22,1	27,0	26,1	0,6	100
Dixième décile	0,7	12,6	14,8	17,7	53,8	0,5	100
Ensemble région	3,9	32,2	37,1	19,2	6,9	0,7	100

6.3 Pauvreté et principal mode d'éclairage

L'énergie solaire est le principal mode d'éclairage dans la région des Cascades. En effet, 70,9% de la population l'utilise comme mode d'éclairage et seulement 15,9% font recours à l'énergie réseau. L'énergie réseau est plus utilisée par les individus ayant un niveau de vie élevé. Par exemple, 65,4% des individus du dixième décile sont issus des ménages qui utilisent l'énergie réseau et moins de 50% pour les autres classes de niveau de vie. L'énergie solaire reste le principal mode d'éclairage pour les individus à faible niveau de vie. Parmi les individus des quatre premiers déciles, au moins 77 % vivent dans des ménages où la lampe est le mode d'éclairage principal.

Tableau 18 : Répartition de la population par niveau de vie selon le principal mode d'éclairage

Niveau de vie	Energie réseau	Energie solaire	Lampes	Autres	Total
Premier décile	5,2	77,1	17,0	0,7	100
Deuxième décile	5,9	78,6	15,1	0,4	100
Troisième décile	7,0	77,6	15,0	0,5	100
Quatrième décile	8,8	79,2	11,6	0,5	100
Cinquième décile	12,1	75,3	12,1	0,5	100
Sixième décile	12,2	75,5	11,7	0,6	100
Septième décile	22,2	64,8	12,5	0,5	100
Huitième décile	25,7	66,0	7,6	0,7	100
Neuvième décile	41,2	50,0	8,3	0,5	100
Dixième décile	65,4	28,8	5,4	0,4	100
Ensemble région	15,9	70,9	12,7	0,5	100

6.4 Pauvreté et type d'emploi principal occupé

L'analyse du niveau de vie selon le type d'emploi principal des individus indique que la répartition des indépendants par niveau de vie est plus égalitaire (autour de 10%) comparativement à celle des salariés et des aides familiales. Aussi, les salariés ont un niveau de vie plus élevé. En effet, plus de 90% des salariés ont un niveau de vie supérieur au cinquième décile contre moins de 50% pour chacune des autres catégories d'emploi (Indépendant, aide familiale).

Tableau 19 : Répartition de la population par niveau de vie selon le type d'emploi principal occupé

Niveau de vie	Indépendant	Salarié	Aide familiale	Autres
Premier décile	11,8	1,0	8,6	10,0
Deuxième décile	11,4	1,0	9,6	8,7
Troisième décile	11,2	2,6	10,2	9,9
Quatrième décile	11,1	2,1	12,0	9,0
Cinquième décile	10,6	2,9	11,3	8,8
Sixième décile	10,9	3,6	13,5	9,5
Septième décile	9,2	5,7	11,9	9,3
Huitième décile	9,6	8,5	11,6	8,8
Neuvième décile	8,5	17,5	8,4	10,5
Dixième décile	5,7	55,0	2,8	15,5
Total	100	100	100	100

CHAPITRE 7. INEGALITES DE NIVEAU DE VIE

7.1 Distribution de la consommation totale par quintile

A l'analyse du tableau ci-après, il ressort que la répartition de la consommation totale par quintile de niveau de vie de la population des Cascades est inégale. Le volume de la consommation augmente avec le quintile de niveau de vie. Pendant que la consommation totale des individus du premier quintile s'élève à 23 989,1 millions de francs CFA, celle du dernier quintile s'évalue à 79 332,7 millions de francs CFA. Ces montants représentent respectivement 11,1% et 36,9% de la consommation totale de la population des Cascades. Les quintiles 2, 3 et 4 représentent respectivement 14,3%, 17,2% et 20,5% de la consommation totale. Ces résultats montrent que la structure des dépenses de consommation dans la région des Cascades est inégalitaire.

Tableau 20 : Distribution de la part de consommation totale par quintile

Quintiles	Dépenses du quintile (En millions de F CFA)	Pourcentage
Premier quintile	23 989	11,1
Deuxième quintile	30 747	14,3
Troisième quintile	37 085	17,2
Quatrième quintile	44 060	20,5
Cinquième quintile	79 333	36,9
Total	215 213	100

7.2 Distribution de la consommation totale par décile

Pour mieux cerner la structure de dépense de consommation totale évoquée dans la section précédente, la consommation totale est répartie par décile du niveau de vie. Les résultats confirment que la structure des dépenses de consommation de la population des Cascades est inégalitaire. En effet, le dernier décile, c'est à dire les 10% les plus riches de la population, concentre à lui seul 22,5% des dépenses de consommation totale des ménages tandis que le premier décile se contente de moins de 6% des dépenses de consommation totale. Par ailleurs, le total de la dépense de consommation augmente avec le niveau de vie. Les inégalités observées dans la structure des dépenses reflètent-elles des inégalités entre les individus de la région des Cascades ? Pour répondre à cette question, quelques indicateurs d'inégalités de la consommation sont présentés dans la section suivante.

Tableau 21 : Distribution de la part de consommation totale par décile

Déciles	Dépenses du décile (en millions de F CFA)	Pourcentage
Premier décile	11 132	5,2
Deuxième décile	12 857	6,0
Troisième décile	14 684	6,8
Quatrième décile	16 062	7,5
Cinquième décile	16 779	7,8
Sixième décile	20 306	9,4
Septième décile	20 333	9,4
Huitième décile	23 727	11,0
Neuvième décile	30 918	14,4
Dixième décile	48 415	22,5
Total	215 213	100

7.3 Indicateurs d'inégalités de la consommation

L'indice de GINI est un coefficient qui permet de mesurer le degré d'inégalité dans la répartition de la consommation des individus. Il est évalué à 0,25 dans la région des Cascades. Cette valeur qui est plus proche de zéro (0) que de un (1). Toutefois, la désagrégation de l'indice de GINI selon le milieu de résidence montre que la distribution de la consommation est plus égalitaire en milieu rural (0,21) qu'en milieu urbain (0,27). Ce constat est confirmé par les indices de Theil (0) et Theil (1).

Le calcul de l'indice au niveau provincial montre également que les dépenses de consommation sont distribuées de manière assez égale dans chacune des provinces de la région (Indice de GINI < 0,3). Toutefois, on observe des variations de la valeur de l'indice selon la province. La Comoé est la province la moins égalitaire en termes de distribution de la consommation des individus. En effet, l'indice de GINI dans cette province s'élève à 0,26 contre 0,22 dans la Léraba. Les résultats obtenus avec les indices de Theil (0) et Theil (1) évoluent dans les mêmes sens que ceux de l'indice de GINI.

Si l'indice de Gini indique une distribution assez égale de la consommation de façon globale dans la région, le rapport interdécile, qui met en relation le 1^{er} et le 9^e déciles de la distribution des niveaux de vie, montre qu'il y a tout de même des écarts non négligeables entre les plus riches et les plus pauvres. Ce rapport est d'environ 3 pour la région des Cascades. Cela signifie que les 10% les plus riches ont un niveau de vie au moins 3 fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres. Ce même rapport est obtenu en milieu urbain lorsqu'il est désagrégé par milieu de résidence. L'analyse selon les provinces indique que le rapport interdécile est un peu plus élevé dans la province de la Comoé (3,11) contre 2,41 pour la Léraba.

Tableau 22 : Indicateurs d'inégalités de la consommation par milieu de résidence et par province

Milieu de résidence	GINI	Theil (0)	Theil (1)	q90/10	q90/50
Urbain	0.269	0.117	0.115	3,580	1,868
Rural	0.210	0.073	0.084	2,435	1,678
Provinces					
Comoé	0.260	0.107	0.120	3,117	2,043
Léraba	0.219	0.078	0.090	2,416	1,714
Ensemble région	0.252	0.101	0.115	2.993	1.962

Une vue des indicateurs d'inégalité de la consommation par commune indique que les dépenses de consommation sont distribuées de manière assez égale dans chacune des communes de la région des Cascades. En effet, l'indice de GINI est inférieur à 0,3 quelle que soit la commune considérée. Il varie de 0,17 dans la commune de Soubakaniédougou à 0,29 dans celle de Bérégadougou. Par ailleurs, les communes les moins égalitaires en termes de distribution des niveaux de vie semblent être les communes les plus urbanisées. Les communes de Banfora, de Sindou, de Niangoloko et de Bérégadougou, figurent parmi les communes ayant des indices de GINI les plus élevés. Dans ces communes, les 10% les plus riches ont un niveau de vie au moins 3 fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres.

Tableau 23 : Indicateurs d'inégalités de la consommation par commune

Communes	GINI	Theil (0)	Theil (1)	q90/10	q90/50
Province de la Comoé					
Banfora	0,278	0,122	0,124	3,580	2,034
Bérégadougou	0,291	0,135	0,156	3,099	2,128
Mangodara	0,204	0,067	0,075	2,378	1,673
Moussodougou	0,197	0,064	0,073	2,295	1,629
Niangoloko	0,257	0,103	0,114	3,086	2,023
Ouo	0,206	0,068	0,076	2,311	1,627
Sidéradougou	0,210	0,072	0,082	2,401	1,704

Soubakaniédougou	0,173	0,049	0,055	1,986	1,457
Tiéfora	0,198	0,064	0,073	2,280	1,606
Province de la Léraba					
Dakoro	0,186	0,057	0,064	2,215	1,576
Douna	0,234	0,087	0,096	2,734	1,850
Kankalaba	0,193	0,063	0,073	2,177	1,600
Loumana	0,216	0,077	0,09	2,374	1,632
Niankorodougou	0,213	0,074	0,084	2,401	1,704
Ouéléni	0,188	0,059	0,068	2,175	1,567
Sindou	0,256	0,105	0,12	3,013	2,076
Wolonkoto	0,197	0,062	0,068	2,372	1,631

CONCLUSION

L'inexistence des analyses de la pauvreté au niveau des sous unités administratives du Burkina Faso a conduit à la réalisation de ce rapport. Cette étude avait pour objectif de décrire le profil de pauvreté de la région des Hauts Bassins en fournissant aux décideurs des analyses plus fines de la pauvreté au niveau régional, provincial et communal.

Deux sources de données ont été utilisées. Il s'agit des données du 5^e RGPH organisé en 2019 et celles de l'EHCVM réalisée en 2018. Une estimation sur les petits domaines a été appliquée sur les données de l'EHCVM pour obtenir la consommation des ménages. Cette consommation a été greffée à la base de données du RGPH pour les analyses qui sont essentiellement descriptives.

A l'issue des analyses, les principaux résultats montrent que, tout comme au niveau national, la pauvreté à un visage rural dans la région des Cascades. La province de la Léraba est la plus touchée en termes d'incidence, bien que ce soit la province de la Comoé qui a le plus grand nombre de pauvres. L'analyse de la pauvreté au niveau communal montre que sur les dix-sept communes de la région, quatre ont plus de la moitié de leurs populations qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ouéléni, Niankorodougou, Loumana et Wolonkoto sont les communes qui abritent les plus fortes proportions de pauvres dans la région des Cascades.

La pauvreté selon les caractéristiques démographiques fait ressortir quelques résultats importants. Dans les ménages de grande taille, on retrouve une proportion plus élevée des individus les plus pauvres alors que les ménages de petite taille regorgent plus les individus moins pauvres. Aussi, les ménages dirigés par les femmes abritent plus d'individus à niveau de vie élevé que ceux dirigés par les hommes. Les individus vivant dans les ménages dont le chef est alphabétisé ont plus un niveau de vie élevé alors que ceux dont le chef est non alphabétisé ont plus un niveau de vie faible.

En outre, l'analyse de la pauvreté selon le cadre de vie des populations montre que les matériaux définitifs du logement sont plus utilisés par les nantis. Ces derniers sont nombreux à vivre dans des habitations de type immeuble à appartement, villa et bâtiment à plusieurs logement.

Ensuite, en matière de services sociaux, les populations plus pauvres y ont difficilement accès. En effet, les individus les plus pauvres utilisent en grande majorité la brousse comme lieu d'aisance, la rue comme principal mode d'évacuation des ordures ou des eaux usées. Ces individus issus des ménages pauvres utilisent majoritairement les forages, les puits et les barrages/rivières/cours d'eau/lac comme principale source d'eau de boisson et s'éclairent principalement avec des lampes.

En termes d'inégalité, l'indice de GINI montre globalement que la distribution des dépenses de consommation entre les individus est assez égalitaire dans la région des Cascades. Toutefois, on observe des variations de cet indice selon le milieu de résidence, la province et la commune. Le milieu urbain est moins égalitaire que le milieu rural. Au niveau provincial, la Banfora est la province la moins égalitaire en termes de distribution de dépenses de consommation des ménages. Par ailleurs, les communes les moins égalitaires en termes de distribution des niveaux de vie sont les communes urbaines de la région (Banfora, Sindou et Bérégadougou).

Au regard des principaux résultats obtenus, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- Prioriser le milieu rural, et certaines communes de la Léraba (Ouéléni, Niankorodougou, Loumana et Wolonkoto) dans les interventions de lutte contre la pauvreté dans la région ;
- Renforcer les politiques d'accès aux logements décentes envers les populations démunies ;
- Accentuer les programmes d'accès à l'assainissement et à l'hygiène sur les populations pauvres ;
- Le niveau de la pauvreté peut baisser en réduisant l'inégalité par une bonne répartition des ressources. Ainsi, au regard des résultats qui présentent une inégalité relativement plus élevée dans les centres urbains, il est recommandé de renforcer les politiques de lutte contre les inégalités dans ces zones.

BIBLIOGRAPHIE

GABRIELA GUBLIN GUERRERO, 2004. Définitions et approches de la pauvreté. En ligne : <http://www.bsi-economics.org/416-definicions-aproches-pauvrete>, consulté le 23 août 2023.

INSD, 2014. Enquête Multisectorielle Continues, Burkina Faso, 90 p

INSD, 2022. Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso, Synthèse des résultats définitifs. Ouagadougou, Burkina Faso, 133 p.

INSD, 2022. Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso, Volume-3, Mesure et cartographie de la pauvreté. Ouagadougou, Burkina Faso, 374 p.

INSD, 2022. Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso, Monographie de la région des Hauts Bassins. Ouagadougou, Burkina Faso, 166 p.

INSD, 2022. Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018 (EHCVM-2018) : Diagnostic de la pauvreté en 2018. Ouagadougou, Burkina Faso, 97 p.

ANNEXES

Tableau 1 : *Pauvreté selon le milieu de résidence*

Milieu de résidence	Incidence P0 (%)	Contribution C0 (%)	Profondeur P1 (%)	Consommation par personne
Urbain	13,5	10	-	410 949,5
Rural	30,5	90	-	251 486,0
Ensemble	27,2	100	6,4	281 751,9

Tableau 2 : *Pauvreté selon les provinces*

Provinces	Incidence P0 (%)	Contribution C0 (%)	Profondeur P1 (%)	Consommation par personne
Comoé	21,1	60,3	4,5	287 743,4
Léraba	48,8	39,7	13,2	260 683,1
Ensemble	27,2	100,0	6,4	281 751,9

EQUIPE D'ELABORATION DES PROFILS REGIONAUX DE PAUVRETE**COORDINATION**

NOM ET PRENOMS	FONCTION
OUEDRAOGO Boureima	Directeur Général de l'INSD
BERE Bernard	Directeur Général Adjoint de l'INSD
OUEDRAOGO Issaka	Directeur Régional de l'INSD-Hauts Bassins
RAMDE Bakary	Directeur Régional de l'INSD-Est
GANSORE Moctar	Directeur Régional par intérim de l'INSD-Sahel

EQUIPE DE REDACTION DU PROFIL DE PAUVRETE DES HAUTS BASSINS

NOM PRENOM (S)	STRUCTURE
OUEDRAOGO ISSAKA	Direction régionale de l'INSD des Hauts-Bassins
SAWADOGO PAUL	Direction de la Démographie
ZONGO HAIDARA	Direction régionale de l'INSD des Hauts-Bassins
KONCOBO ZAKARIA	Direction des statistiques de condition de vie des ménages
KABORE S. THEODORE	Direction régionale de l'INSD de l'Est
NOMBRE ABDOU	Direction de l'Informatique et du management de l'information statistique
RAMDE BAKARY	Direction régionale de l'INSD de l'Est
GANSORE MOCTAR	Direction régionale de l'INSD du Sahel
COULIBALY IDRISSE	Direction des statistiques de condition de vie des ménages
NABIE DRISSE	Direction régionale de l'INSD de l'Est
LY A. KADRI	Direction régionale de l'INSD des Hauts-Bassins
TOU G. GILDAS	Direction régionale de l'INSD du Sahel
ZERBO YAYA	Direction régionale de l'INSD de l'Est
ZOUNDI K. JEROME	Direction régionale de l'INSD des Hauts-Bassins
BENGALY LABASSE	Direction régionale de l'INSD des Hauts-Bassins
MANLI BOUREIMA	Direction régionale de l'INSD de l'Est

EQUIPE DE REDACTION DES PROFILS DE PAUVRETE DES REGIONS

NUMERO	PROFIL DE PAUVRETE	NOM ET PRENOM	DIRECTIONS
1	BOUCLE DU MOUHOUN	TOU G. Gildas	DR/SHL
		MANLI Boureima	DR/EST
		BENGALY Labasse	DR/HBS
	CASCADES	TOU G. Gildas	DR/SHL
		MANLI Boureima	DR/EST
		BENGALY Labasse	DR/HBS
	SAHEL	TOU G. Gildas	DR/SHL
		MANLI Boureima	DR/EST
		BENGALY Labasse	DR/HBS
2	CENTRE	ZONGO Haïdara	DR/HBS
		ZERBO Yaya	DR/EST
	SUD-OUEST	ZONGO Haïdara	DR/HBS
		ZERBO Yaya	DR/EST
	CENTRE-OUEST	ZONGO Haïdara	DR/HBS
		ZERBO Yaya	DR/EST

NUMERO	PROFIL DE PAUVRETE	NOM ET PRENOM	DIRECTIONS
3	EST	KABORE Théodore	DR/EST
		LY Abdoul Kadri	DR/HBS
	CENTRE-SUD	KABORE Théodore	DR/EST
		LY Abdoul Kadri	DR/HBS
	CENTRE-EST	KABORE Théodore	DR/EST
		LY Abdoul Kadri	DR/HBS
4	PLATEAU CENTRAL	NABIE Drissa	DR/EST
		ZOUNDI Jérôme	DR/HBS
	CENTRE-NORD	NABIE Drissa	DR/EST
		ZOUNDI Jérôme	DR/HBS
	NORD	NABIE Drissa	DR/EST
		ZOUNDI Jérôme	DR/HBS

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)

Avenue Pascal ZAGRE, Ouaga 2000

01 B.P: 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso

Tél : (00226) 25 49 85 02 - Fax : (00226) 25 37 62 26

Site internet : www.insd.bf - Email : insd@insd.bf